



AGRAFLORA ORGANICS INTERNATIONAL INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AgraFlora Organics procèdera à l'acquisition de 88 acres servant à la culture extérieure de cannabis et d'une installation de traitement de cannabis licenciée de 27 000 pieds carrés

Vancouver, Colombie-Britannique / 5 décembre 2019 — AgraFlora Organics International Inc. (« AgraFlora » ou la « Société ») (CSE : AGRA) (Frankfurt: PU31) (OTCPK : AGFAF) une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu un accord provisoire (l'« accord ») en vue d'acquérir 100 % des actions émises et en circulation de Sanna Health Corp. (« Sanna ».) Sanna est une société de cannabis canadienne basée dans la région du Grand Toronto, qui bénéficie des licences suivantes, accordées en vertu du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (« RACFM ») :

- une licence de culture standard ;
- une licence de traitement standard ; et,
- une licence de vente médicale.

Brandon Boddy, PDG d'AgraFlora, a déclaré : « Il s'agit d'une acquisition historique pour AgraFlora. Cette transaction est aussi transformatrice qu'elle est relative, entraînant une dilution minimale de seulement 8 % de la structure de notre capital actuel et représente un avantage stratégique à quatre volets pour AgraFlora :

1. L'intégration de Sanna fera plus que doubler notre capacité de production prévue pour 2020 ;
2. L'infrastructure existante sur le site de Sanna permettra des activités d'extraction complémentaires, procurant des marges avantageuses, ainsi qu'une présence importante au sein d'une population à forte densité dans l'est du continent ;
3. Nous fournir un accès à un portefeuille de marques et de produits éprouvé et populaire, vu comme un leader dans le marché, qui complète notre suite de marques de haut calibre déjà présente ; et,
4. De manière tout aussi critique, l'acquisition de Sanna renforcera notre distribution et visibilité à travers le Canada alors que la société se prépare à une présence significative dans le commerce de détail en 2020 dans tout le pays, ainsi que dans d'autres territoires émergents. »

L'EXTRACTION SOUS LICENCE

Le siège social de Sanna se situe dans la région du Grand Toronto, à seulement 30 minutes du centre-ville de Toronto, offrant à la société un accès sans limites au plus grand marché de cannabis canadien. L'installation phare de Sanna est située sur une superficie de 16 acres et comprend 27 000 pieds carrés d'espaces de culture et de transformation autorisés par Santé Canada. De plus, celle-ci possède une option d'expansion de sa zone de production actuelle à 89 000 pieds carrés, ainsi qu'à un vaste espace

commercial et industriel pour une expansion future. Une fois que les modifications réglementaires prévues par l'Ontario entreront en vigueur et élargiront les opportunités de vente au détail, Sanna désire établir et exploiter un dispensaire directement sur place, ce qui permettra à la société de tirer profit de sa proximité avec les sept millions d'habitants de la région du Grand Toronto et de ses environs immédiats.

Avec des équipements d'extraction à l'éthanol installés sur site et des accords à marge élevée en cours de négociation pour traiter plus de 1 000 kg de biomasse de chanvre par mois, Sanna est prête à générer des flux de trésorerie durables à court terme. La société prévoit que, une fois optimisée, l'installation d'extraction de Sanna bénéficiera d'une capacité d'extraction annuelle de 250 000 kilogrammes de cannabis séché et de biomasse de chanvre, dont une grande partie sera fournie par la culture de cannabis en plein air de 88 acres située à moins de 90 minutes du siège social, permettant une logistique rationalisée et des coûts de transports réduits.

À compter du premier trimestre de 2020, Sanna finalisera également ses contrats de distribution de distillat, actuellement au stade final de négociation. Ces contrats d'approvisionnement, associés à l'infrastructure de traitement de pointe de Sanna, généreront des revenus immédiats à marge élevée.

LA CULTURE EXTÉRIEURE

Sanna possède une demande de licence de culture extérieure concernant 88 acres qui est à un stade avancé auprès de Santé Canada. La société prévoit soumettre son dossier de preuve vidéo pour sa culture extérieure de 13 acres dans la zone 1 au plus tard le 1er mars 2020, en prévision de la saison de culture extérieure 2020.

Située dans le sud-ouest de l'Ontario, la culture en plein air d'une superficie de 13 acres de la zone 1 de Sanna devrait produire plus de 1 000 kg par acre de fleur de cannabis de haute qualité à faible coût, avec un coût unitaire par gramme de moins de 0,10 \$. L'expansion de la zone de culture extérieure prévue dans la zone deux de Sanna ajoutera 75 acres supplémentaires d'espace de culture. Une fois la licence obtenue, elle devrait produire plus de 75 000 kg de cannabis séché par récolte.

La société déploiera des variétés exclusives de graines de cannabis de type autofloraison et photopériode sur ses 8 hectares de culture en extérieur, optimisant ainsi les rendements de production. Sanna s'appuiera également sur divers concepts de culture et de physiologie des plantes dans le but d'améliorer les performances des plantes. Les concepts de culture de la société ont été développés sur cinq ans d'expérience de la culture commerciale canadienne et comprennent :

- des solutions exclusives de surveillance des sols et des éléments nutritifs et de surveillance de la santé des végétaux ;
- la fourniture cohérente des éléments primaires, secondaires et micronutriments idéaux ;
- l'évaluation et la compréhension de la rhizosphère ainsi que de ses effets sur les apports et le rendement ;
- la création de cultures plus résistantes aux parasites et aux maladies ; et,
- la manipulation des conditions de nutriments et de substrats pour améliorer la santé et le rendement des plantes ;

Une fois en exploitation et sous réserve de l'approbation par Santé Canada, la véritable valeur de la culture en plein air de la société se concrétisera par sa capacité à servir de source solide pour les multiples actifs à valeur ajoutée en aval domiciliés sous la bannière d'AgraFlora. La mise en œuvre réussie d'une intégration verticale complète favorisera une efficacité accrue dans tous les canaux commerciaux et permettra une capture maximale de la marge économique pour l'entreprise, alors qu'AgraFlora continue de capitaliser sur la prochaine phase de normalisation du cannabis.

Le coût par gramme à récolter comprend toutes les dépenses d'exploitation telles que la main-d'œuvre, les fournitures, les consommables, les services et les frais généraux du personnel. Le coût total par gramme à récolter inclut toutes les dépenses d'exploitation, ainsi que les coûts en capital, y compris l'irrigation, les infrastructures de sécurité, ainsi que l'installation de séchage envisagée.

Les récoltes de la société en 2020 seront séchées et affinées sur place dans un bâtiment spécialement conçu pour le séchage, avec un plafond de 20 pieds et un système de contrôle du climat et de déshumidification, spécialement conçu pour maximiser l'efficacité du rendement.

LA DISTRIBUTION

Sanna a actuellement des ententes en place avec les détaillants de cannabis établis, Canna Cabana de High Tide Inc., ainsi que Delta 9 Cannabis Inc. (« Delta 9 »). Au total Canna Cabana et Delta9 disposeront de 45 points de vente au détail agréés et très fréquentés au Canada d'ici le premier trimestre 2020.

La société recherchera également des accords d'approvisionnement formels avec lesdits détaillants, à finaliser tout au long du premier trimestre de 2020, comprenant des conditions d'achat minimales annuelles ainsi que des initiatives de coopération stratégique en matière de marketing. En exploitant sa licence de vente médicale, Sanna prévoit le lancement de son site de commerce électronique destiné aux patients au cours du deuxième trimestre 2020.

La société va concevoir et construire un dispensaire de 1 500 pieds carrés directement sur son site autorisé de 16 acres dans la région du Grand Toronto capitalisant sur la population de plus de 7 millions d'habitants dans un rayon de 60 minutes soit l'un des plus importants marchés d'Amérique du Nord. La région du Grand Toronto est la plus grande région métropolitaine du Canada et offre à la société une occasion lucrative de conquérir une part importante du marché du cannabis au Canada.

Le dispensaire sur site prévu par Sanna va également amplifier le mandat d'intégration verticale de la société en associant une empreinte commerciale au trafic intense et une présence continue de la marque aux capacités de culture, de traitement et d'extraction existants.

LES PRODUITS DE CANNABIS MÉDICAUX SOUS LICENCE

Sanna détient une licence canadienne exclusive pour le portefeuille primé de produits à base de cannabis MÜV développé et distribué par AltMed Enterprises, LLC (« AltMed »), en Floride. AltMed est une société pharmaceutique de cannabis médical de premier ordre, qui génère des revenus substantiels et qui possède une base de patients importante en Floride et en Arizona, desservant une population combinée des États de 28 000 000 habitants.

Le succès continu d'AltMed sur des marchés clés tels que la Floride et l'Arizona a permis à la marque MÜV d'obtenir un statut facilement identifiable auprès des habitants saisonniers canadiens. Les marchés phares d'AltMed comprennent la Floride, qui attire les snowbirds de la côte est du Canada, ainsi que l'Arizona, fréquentée par les voyageurs canadiens de la côte ouest. La société est d'avis que le succès de son portefeuille de produits sous licence MÜV dans les pays fréquentés par les Canadiens se traduira par une traction instantanée sur le marché canadien.

AltMed respecte les normes des industries pharmaceutiques dans la production et la distribution de produits de cannabis médical sous la marque MÜV™. La marque MÜV est axée sur la recherche et le développement et a suscité un intérêt national et international pour sa qualité, sa cohérence et sa sécurité :

<https://altmedflorida.com/products/>

Lancé à l'origine en Arizona, MÜV a reçu cinq prix Best of Arizona pour des produits à base de cannabis médical, dont plusieurs prix de première place pour ses extractions à l'aide d'éthanol exclusives.

Sanna s'appuiera sur ses procédés d'extraction existants et ses formulations exclusives sous licence AltMed pour introduire les produits de marque MÜV lorsque la réglementation de Santé Canada le permettra. Sanna qui a pour mandat de produire des solutions de cannabis médical dosables et normalisées par le biais de diverses plateformes d'administration, cible des problèmes courants tels que le manque de sommeil, la douleur, l'inflammation, l'anxiété et la concentration. Sanna a développé une gamme unique de formulations de produits de marque, à administrer au moyen de divers facteurs de forme tels que gélules, timbres transdermiques, topiques et inhalateurs doseurs.

Brandon Boddy, a ajouté : « Le projet de culture en plein air de Sanna représente pour nous une valeur stratégique considérable. Il fournira un accès à une fleur de cannabis de haute qualité, cultivée au soleil, pour les consommateurs soucieux de l'environnement, ainsi qu'une quantité importante de biomasses organiques à faible coût pour alimenter nos capacités d'extraction interne et nos initiatives de fabrication de produits alimentaires.

L'acquisition de Sanna est bénéfique pour AgraFlora sur plusieurs marchés verticaux soit ; le traitement, la production à faible coût et l'avancement en lien avec les cannabinoïdes de qualité pharmaceutique. Sanna servira de centre de traitement et de culture à faible coût sur la côte est, ce qui nous permettra de réaliser rapidement des marges avantageuses, souvent associées aux concentrés et aux huiles de cannabis.

La production à faible coût de Sanna sur une superficie de 88 acres ne fera que renforcer notre modèle commercial de croissance, de production, de vente et d'exportation de produits de santé et de bien-être à base de cannabis de haute qualité et à valeur ajoutée dans le monde, tout en nous permettant de prendre pied sur les principaux marchés du cannabis au Canada soit l'Ontario et la Colombie-Britannique. »

LES TERMES

Selon les termes de l'accord, AgraFlora va acquérir 100 % des actions émises et en circulation du capital de Sanna en échange d'un total de 23 millions de dollars d'actions ordinaires du capital de la société, sur la base d'un prix de référence fixe de 0,30 \$ par action. Les actions de paiement pouvant être émises lors de l'acquisition sont soumises à des dispositions d'entiercement de plus de 18 mois et un jour. La clôture de cette acquisition est soumise aux conditions habituelles. Des frais d'intermédiaire sont payables sur cette transaction, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Suite au communiqué de presse de la société daté du 29 avril 2019, celle-ci a procédé à l'émission définitive de 1,25 million d'actions gratuites au prix de 0,175 \$ par action à Cornelius Houwelings, conformément à une lettre d'intention datée du 22 mai 2018.

À propos d'AgraFlora Organics International Inc.

AgraFlora Organics International Inc. est une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance. Elle possède une installation de culture intérieure à London, en Ontario, et est un partenaire dans la coentreprise Propagation Service Canada qui détient un vaste complexe de serres de 2 200 000 pieds carrés à Delta, en Colombie-Britannique. La société est également en train de réaménager une usine de fabrication de produits comestibles de 51 500 pieds carrés, conforme aux bonnes pratiques de fabrication « BPF » située à Winnipeg, au Manitoba. AgraFlora a réussi à créer de la valeur pour ses actionnaires et cherche activement d'autres occasions à saisir au sein de l'industrie du cannabis. Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.agraflora.com.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brandon Boddy
PDG & président
T : (604) 398-3147

Pour plus d'informations :

AgraFlora Organics International Inc.
Tim McNulty
E : ir@agraflora.com
T : (800) 783-6056

Pour les communications en français d'AgraFlora :
Remy Scalabrini, Maricom Inc.
E : rs@maricom.ca
T : (888) 585-MARI

Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné le présent communiqué et n'assument aucune responsabilité quant à son exactitude ou sa pertinence.

Mise en garde concernant les informations prospectives

À l'exception des déclarations de faits historiques, le présent communiqué contient certaines « informations prospectives » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les informations prospectives sont souvent caractérisées par des mots telles que « planifier », « s'attendre », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer » et d'autres mots similaires, ou des déclarations indiquant que certains événements ou conditions « peut » ou « sera » se produire. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et estimations à la date à laquelle elles sont formulées et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts importants entre les événements ou résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prospectives. déclarations incluant, sans toutefois s'y limiter, les retards ou les incertitudes concernant les approbations réglementaires, y compris celle du CST. Les informations prospectives comportent des incertitudes, notamment des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les plans commerciaux concernant AgraFlora Organics décrits dans le présent communiqué de presse entreront en vigueur aux conditions et dans le délai décrit dans le présent document. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si la situation, les estimations ou les opinions de la direction devaient changer, sauf si la loi l'exige. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes pouvant affecter les résultats financiers figurent dans les documents que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles à l'adresse www.sedar.com.